

**Groupe de travail sur les déchets en milieux aquatiques**  
**Quatrième réunion**  
**18 mars 2009**  
**MEEDDAT salle 413 - 13h30-17h30**  
**Compte-rendu**

**Présents**

Agence de l'Eau Seine-Normandie – Service Littoral et Mer	Eric FLORIN
ASTEE - Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement.	François MAUVAIS
Association Robin des Bois – Président du Groupe	Jacky BONNEMAINS
Association Robin des Bois – Rapporteur	Charlotte NITHART
Association MerTerre	Corinne SOUSSIGUIAN
CEDRE - Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentations sur les Pollutions Accidentelles des Eaux.	Loïc KERAMBRUN
CoLLecT-IF	Foligan FOLY-EHKE
Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMM)- Comité National de la Pêche Professionnelle en Eau Douce (CONAPPED)	Nicolas MICHELET
Conservatoire du Littoral/Rivages de France	Florian GEFFROY
ESTRAN – Chantier d'Insertion ESTRAN Environnement Littoral (CIEEL)	Gregory DUGUE
ESTRAN –Service Littoral	Nolwenn BOUCHER
MEEDDAT – Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR)	Thomas BONHOURE
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche/Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA)/ MAP	Béatrice CAILLON
Nausicaa	Anne VERNIER
Voies Navigables de France	Grégory DECOSTER

**Excusés ou absents**

ADELI. Association effectuant des ramassages réguliers (Sud Gascogne)
Armateurs de France
Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL)
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques
FNADE - Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement
France Nature Environnement
IFREMER
Kosta Garbia
Ligue de Protection des Oiseaux
MEEDDAT – Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) / Direction de l'Eau et de la biodiversité
MEEDDAT/Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM)/Direction des Affaires Maritimes
MEEDDAT – Direction des Affaires Européenne et Internationale (DAEI)
Surfrider Fondation Europe

**Destinataires supplémentaires des comptes-rendus :** Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseils Généraux des Pyrénées Atlantiques et des Landes, Mairie de Boulogne-sur-Mer, Parc Naturel Régional de Seine Normande, Compagnie Nationale du Rhône, ADEME, SG Mer, WWF, Greenpeace, IUCN, Fondation Nicolas Hulot, CNIID, Rivages Propres, Vigipol.

## **Coordination entre le Groupe de Travail déchets en milieux aquatiques et le Grenelle de la Mer**

Le Grenelle de la Mer se précise. Notre groupe dépend du Grenelle de l'Environnement ; ses conclusions seront rendues en mai. Le président du groupe estime que cette date est raisonnable du fait que 3 réunions se sont déjà tenues et que le groupe est actif. Les conclusions du groupe de travail seront présentées au Grenelle de la Mer le 7 mai. Tel est le mandat confié par le cabinet du ministre au président et au rapporteur de ce groupe de travail. Un document martyr sera mis en circulation en avril.

D'autres organisations non gouvernementales ont été formellement et à plusieurs reprises invitées à participer au groupe ou ont été destinataires des comptes-rendus définitifs dont le WWF, Greenpeace et l'UICN. Par ailleurs FNE et la LPO continuent à être invités et à recevoir les comptes-rendus. Le document martyr circulera auprès de tous.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie s'enquiert de l'envoi des comptes-rendus au réseau des Agences de l'Eau et propose de leur diffuser ; cette proposition a été acceptée.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie se fait l'interprète de la position de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée au sujet du conventionnement d'un groupement d'associations pour une étude sur les macrodéchets dont les contours ont été évoqués lors des réunions précédentes.

## **Le programme Marine Litter de la Convention OSPAR par M. Kerambrun – CEDRE.**

Il a été convenu avec la Direction des Affaires Européenne et Internationale du MEEDDAT que le CEDRE présenterait les actions macrodéchets de la France dans le cadre d'OSPAR. La présentation du CEDRE est entièrement disponible en lien<sup>1</sup>.

Le projet pilote de surveillance des macrodéchets sur les plages dans le cadre de la convention OSPAR sur la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est a commencé en 2001 sans la France. A partir de 2006, le CEDRE a été pilote du protocole d'observation des macrodéchets sur le littoral atlantique français. Le CEDRE a été sollicité pour faire ce travail après plusieurs événements comme le glissement en mer d'une partie d'une décharge de la Corogne et la circulation consécutive dans le golfe de Gascogne de nappes de déchets. Cette activité s'est arrêtée faute de remontées d'information et de budget. Cette observation ne concernait pas la Méditerranée ni les départements d'outre-mer. Les objectifs étaient de dresser un inventaire des déchets flottants, d'évaluer les quantités et origines et de faire des déchets flottants un indicateur environnemental grâce à 4 inventaires répartis sur des secteurs sélectionnés et géographiquement délimités et sur l'ensemble de l'année. Cet inventaire est pratiqué dans la plupart des pays signataires de la convention OSPAR. Sur les sections de 100m, tous les macrodéchets sont ramassés, triés et comptabilisés selon le guide OSPAR; seuls les déchets flottants de plus de 50 cm sont pris en compte sur les sections d'1km.

Il est souligné la difficulté de collecter des informations suffisantes, compatibles et interprétables. Sur 21 organismes de collecte contactés pour leur suggérer d'enregistrer dorénavant leur comptage de macrodéchets selon le protocole d'observation OSPAR et de transmettre leurs données historiques en vue de les intégrer dans les statistiques OSPAR, 3 seulement ont apporté des réponses positives, chacun d'entre eux travaillant à partir de 3 protocoles différents. Sur les 11 sites renseignés dans le cadre de ce projet en 2006, 4 seulement ont été suivis selon le protocole OSPAR. Les inventaires et le dépouillement des informations selon ce protocole consomment beaucoup d'argent et de temps (sur le terrain il faut par exemple démêler des filets enchevêtrés, les mesurer et dénombrer les déchets agrégés et définir leur variété) ; seul un participant a prolongé l'expérience en 2007.

La participation de la France à travers le CEDRE au protocole européen d'observation OSPAR se résume donc à une année de compilation (2006). L'étude OSPAR rendue en 2007 confirme le coût très important de la collecte des déchets sur le littoral et le passif environnemental pour les organismes marins ou liés à la mer<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> [http://www.robindesbois.org/macrodéchets/GT\\_DMA\\_CR4\\_OSPAR\\_CEDRE.pdf](http://www.robindesbois.org/macrodéchets/GT_DMA_CR4_OSPAR_CEDRE.pdf)

<sup>2</sup> RAPPEL étude disponible directement sur: [http://www.robindesbois.org/macrodéchets/OSPAR\\_litter\\_2007.pdf](http://www.robindesbois.org/macrodéchets/OSPAR_litter_2007.pdf)

La représentante de Nausicaa souligne que l'étude OSPAR ne présente pas de chiffres pour le Nord de la France alors que l'association Rivages Propres y intervient depuis une quinzaine d'année en s'appuyant sur les méthodes de l'IFREMER. Le CEDRE répond que la surveillance OSPAR ne consiste pas à recenser les nombreuses initiatives et les différents protocoles. Les plages de la Côte d'Opale n'étaient pas sélectionnées par le programme d'observation d'OSPAR car il n'y avait pas eu de réponse positive pour suivre les plages de la Côte d'Opale selon ce protocole.

Le comptage ne doit pas être une fin ; c'est un outil pour agir sur les sources de déchets. La surveillance OSPAR permet d'avoir une idée des flux de déchets d'origine tellurique mais la détermination de l'origine des déchets est parfois difficile voire impossible. Certains secteurs comme la pêche sont mis en évidence avec cependant des obstacles pour déterminer sur certains types d'engins s'ils sont d'usage professionnel ou de loisir. La Convention OSPAR tarde à concrétiser ses observations par des recommandations. Pour consolider la présentation du CEDRE, le président propose de faire un résumé des travaux en cours au sein d'OSPAR, Robin des Bois en étant observateur et membre du groupe de travail sur les macrodéchets. Même si le travail de la convention OSPAR est perfectible, il a le mérite d'exister alors que la convention de Barcelone ne situe pas ce problème parmi ses priorités. Il est noté que le « Plan Bleu » en Méditerranée l'aborde. Une photo du powerpoint du CEDRE confirme que les macrodéchets sont très présents en Méditerranée Orientale.

Il apparaît que la cartographie des plages d'accumulation est loin d'être entièrement réalisée alors qu'elles constituent des pièges à déchets tels qu'ils ont été évoqués en rivière par le CEDRE lors de la dernière réunion et il est aussi remarqué que les inventaires ne prennent pas en compte les « micro-macrodéchets » tels les petits bouts de cordage, les sphérules de plastique ou les petits éclats de verre.

Hors cadre OSPAR, le CEDRE a notamment conseillé la Région Aquitaine pour le programme de récupération de déchets en mer par les pêcheurs et a recensé sur son site internet des initiatives locales<sup>3</sup>.

En général, l'insuffisance des moyens humains et financiers dédiés à ce sujet est constatée.

L'ensemble de recommandations formulées par le CEDRE est disponible à la fin de la présentation PowerPoint.

#### **OSPAR et les macrodéchets.**

Il est rappelé que le résumé du projet pilote d'OSPAR entre 2000 et 2006 est disponible en version anglaise et française. Les animateurs du projet pilote estiment qu'au bout de 6 ans, il n'y a pas eu d'évolution quantitative des macrodéchets dans un sens ou dans l'autre.

Un autre document du secrétariat de la Convention « Fishing for Litter activities in the OSPAR region » passe en revue plusieurs initiatives de pêche aux déchets réalisées en Europe du Nord. Selon les réponses à une enquête spécifique menée auprès des pêcheurs des Iles Shetlands, 92% d'entre eux ont des problèmes répétés d'accumulation de déchets dans les filets, 69% d'entre eux ont eu des pêches, des filets et autres équipements pollués par des bidons d'huile, de peinture, des filtres à huile et d'autres matériaux et substances. La plupart d'entre eux ont déchiré des filets sur des déchets gisant au fond de la mer et ont subi des engagements de déchets dans les hélices. Des gros encombrants comme des pieux et des vieux filets peuvent détériorer des engins de pêche. Chaque incident coûte en moyenne 2.000 £. En moyenne, chaque bateau perd entre 6.000 et 23.000 £/an à cause de la présence des déchets et de leur effets.

Depuis 1983, la Norvège collecte en moyenne 500 filets dans ses fonds marins et depuis 1989 la perte de filets à cabillauds et à haddock doit être signalée au service compétent.

Au Pays-Bas, entre 2000 et 2008, 2.000 bigs bags de déchets de 350 kg en moyenne ont été ramenés dans le cadre de l'opération pilote du port de pêche de Den Helder. Les pêcheurs ne sont pas rémunérés. Le stockage à terre et l'élimination sont payés par l'Etat. D'autres actions du même ordre sont en cours aux

<sup>3</sup> <http://www.cedre.fr/fr/rejet/macro/index.php>

Pays-Bas et en Belgique, au Danemark, sur l'île de Man ou sont envisagées en Norvège et en Suède. L'initiative de Kosta Garbia, membre du groupe de travail, est citée en même temps que celle de l'Institut des Milieux Aquatiques dans la région Aquitaine ; dans les ports d'Arcachon, de Capbreton, de Saint Jean de Luz et d'Hendaye, ont été ramenés par les bateaux de pêche 1007m<sup>3</sup> et 854m<sup>3</sup> de déchets. En Ecosse, 10 ports incluant 100 bateaux de pêche ont ramassé en un an 500t de déchets. Tous les retours d'expérience montrent que ces actions sont utiles pour réduire le volume des déchets flottants ou coulés – il ne s'agit pas d'une démarche symbolique – et qu'elles contribuent à modifier des pratiques d'abandon en mer qui jusqu'alors de génération en génération étaient admises dans les milieux maritimes. Beaucoup de ces incitations sont soutenues ou élaborées par KIMO qui regroupe 120 collectivités riveraines de la mer du Nord, une véritable force de frappe et de réflexion dont les associations nationales d'élus en France pourrait s'inspirer.

### **Association ESTRAN Gregory Dugué et Nolwenn Boucher.**

Les deux présentations powerpoint d'ESTRAN sont en lien de ce compte-rendu<sup>4</sup>.

Les travaux d'ESTRAN sur le littoral concernent le ramassage des déchets sur le littoral et dans certains cas sur les aires de parking en façade littorale, la sensibilisation du public aux milieux naturels, l'entretien et le balisage des sentiers et la surveillance du littoral. Le ramassage des déchets sur le littoral est l'activité prioritaire. ESTRAN intervient sur 11 plages accessibles réparties sur 60 km de côtes de littoral, c'est-à-dire 10 km de littoral réellement nettoyé. Le coût pour le nettoyage annuel de 7 plages est d'environ 110.000 euros.

C'est un travail de terrain exigeant une très bonne résistance physique et soumis à des contraintes climatiques. Les équipes doivent se déployer systématiquement sur le littoral après les tempêtes. La pénibilité du travail est d'autant plus grande que le substrat des plages placées sous la responsabilité d'ESTRAN est essentiellement formé de galets. Il semble qu'au bout de 10 à 15 ans de travail des personnels subissent des troubles musculo-squelettiques. Les équipements de travail et de protection individuelle ne sont pas toujours à la hauteur des risques, à l'exemple des sacs qui se déchirent. En toutes circonstances, les collecteurs doivent porter des gants adaptés pour se protéger du coupant-tranchant et en particulier des seringues. Le souhait des animateurs d'ESTRAN est de travailler avec du matériel entièrement adapté et moderne comme l'embarcation « Cataglop » dont la fonction est de contribuer à ramasser les déchets dans les bassins portuaires. Il est noté à ce sujet que les déchets peuvent s'accumuler sous les pontons et sont difficiles d'accès.

Les conventions qui lient ESTRAN aux collectivités locales imposent un ramassage des bois sur le littoral même s'ils ne sont pas travaillés; la plage doit être « nickel », sans laisse de mer. Les algues sont des pièges à déchets et le tri est parfois impossible ; en conséquence toutes les algues sont ramassées et « évacuées ». Le Pavillon Bleu dans sa forme actuelle incite à ce type de nettoyage systématique. Les nettoyages sont de plus en plus fréquents y compris en hiver en raison de la situation balnéaire du secteur d'ESTRAN et de la multiplication des longs week-ends touristiques. Il est de nouveau constaté que tous les élus ne sont pas encore sensibilisés à tous les avantages de la laisse de mer.

Les déchets sont loin d'être tous recyclés, entre autres raisons parce qu'ils sont souillés par du sel, des hydrocarbures et du sable. Il est noté que des déchets abandonnés par les usagers en période estivale ne sont pas souillés par du sel s'ils ne sont pas dans la zone de marnage.

Globalement seuls les métaux partent systématiquement au recyclage et les autres catégories ne font plus l'objet d'un tri sélectif parce qu'ils étaient remélangés en vue d'un mode d'élimination collectif. Il y a donc une demande de standardisation régionale ou nationale des protocoles de

<sup>4</sup> [http://www.robindesbois.org/macrodechets/GT\\_DMA\\_CR4\\_ESTRAN1.pdf](http://www.robindesbois.org/macrodechets/GT_DMA_CR4_ESTRAN1.pdf)

ET

[http://www.robindesbois.org/macrodechets/GT\\_DMA\\_CR4\\_ESTRAN2.pdf](http://www.robindesbois.org/macrodechets/GT_DMA_CR4_ESTRAN2.pdf)

gestion en coopération avec les professionnels des filières concernées. Les pneus et autres caoutchoucs sont systématiquement refusés par les déchetteries.

Certains participants réagissent en déplorant que la convention entre les collectivités et ce type d'associations ne définisse pas les modes de gestion aval des déchets et les modalités de protection des intervenants. Il conviendrait que les référentiels de la FNADE, de l'INERIS et de l'AFSSET et l'ADEME concernant le tri et les risques professionnels soient appliqués notamment sur l'insistance des collectivités propriétaires des déchetteries où aboutissent tous les déchets.

Les refus de déchetteries ont permis à ESTRAN de meubler une maison des macrodéchets. Cette exposition connaît un succès grandissant. C'est un acteur important de sensibilisation du public y compris loin du littoral. En général, les actions de sensibilisation se sont considérablement développées depuis 2008 (animation scolaire, malle pédagogique ...). Il n'est pas toujours facile pour les équipes qui sont en action et en cours de formation sur le terrain d'échanger leurs connaissances avec le public. L'action d'ESTRAN est favorablement accueillie par le public, à la condition que cette action soit visible (les nettoyages de plages ont généralement lieu très tôt le matin pendant la période estivale). Quand les nettoyages des bassins des ports de plaisance sont effectués en plein jour, les intervenants d'ESTRAN reçoivent un écho favorable. Il est signalé que les opérations ports propres sont plus fréquentes sur la façade Méditerranée.

ESTRAN n'intervient pas de l'autre côté du haut de plage sauf accord particulier pour des aires de parking. Certains déchets abandonnés à l'extérieur de la plage y sont ramenés par le vent. Des déchets de fête comme les pétards du 14 juillet sont fréquents.

En terme de tendance, il a été observé une nette et rapide diminution des sacs plastiques. Selon ESTRAN, les quantités vont dans le bon sens. Les réceptacles à déchets installés près des usagers des plages contribuent à cette orientation. Sur les sites naturels du Conservatoire du Littoral, la stratégie est au contraire de ne pas installer de poubelles pour ne pas attirer les déchets. Il y aurait moins de déchets sur les plages depuis le développement des déchetteries et la réduction des décharges sauvages. Le président constatant en particulier l'absence de pesée invite à prendre avec précaution ces évaluations et il est rappelé qu'ESTRAN a signalé dans des réunions précédentes l'émergence de pratiques comme la nuit du baccalauréat qui disperse beaucoup d'éclats de verre sur les galets.

#### L'esquisse d'un nouveau métier :

Une concertation entre différentes associations impliquées dans le ramassage des déchets sur le littoral a eu lieu entre 1998 et 2000 avec notamment Aquacaux et Etoile de Mer et l'AFPA (Association Nationale de Formation Professionnelle des Adultes) en vue de définir un référentiel de ce nouveau métier qualifié provisoirement de technicien du littoral. D'autres vocables sont évoqués comme ouvrier côtier ou vigie du littoral. Ce schéma de référentiel est partagé par d'autres associations similaires en Normandie et en Bretagne ; il est disponible en lien<sup>5</sup>. Ce métier ne requiert pas de diplôme supérieur et peut être pratiqué même si l'on a quitté tôt l'école mais il doit être accompagné par des formations spécialisées. Il est rappelé que les travailleurs sont pour le moment dans une démarche transitoire en vue d'une réinsertion professionnelle plus classique.

La mission des collecteurs est aussi dans ce secteur particulier de surveiller l'érosion des falaises, les éventuels développements d'algues vertes, de signaler la présence d'animaux morts (« quand il y a un oiseau en général il y en a plusieurs »), de pollutions par hydrocarbures et d'engins de guerre qu'il faut aussi dans la mesure du possible baliser. ESTRAN a été contacté par le CEDRE pour donner des informations dans le cadre du plan POLMAR sur les voies d'accès au littoral et les lieux

<sup>5</sup> présentation [http://www.robindesbois.org/macrodéchets/GT\\_DMA\\_CR4\\_ESTRAN2.pdf](http://www.robindesbois.org/macrodéchets/GT_DMA_CR4_ESTRAN2.pdf)  
référentiel seul [http://www.robindesbois.org/macrodéchets/referentiel\\_tech\\_litto.pdf](http://www.robindesbois.org/macrodéchets/referentiel_tech_litto.pdf)



d'entreposage provisoires de déchets en cas de marée noire. ESTRAN ne se sent pas isolé par rapport aux autres structures existantes et rappelle par exemple les accords avec l'Agence de l'Eau, la DDE maritime au sujet des mouvements des galets et Météo France. Les contacts avec les pêcheurs sont insuffisants et demandent donc à être développés notamment au niveau du Comité Local des Pêches.

A la question de mieux connaître la coordination actuelle avec les agents techniques communaux, il est répondu qu'il y a une séparation des périmètres de collectes et que les agents communaux sont beaucoup plus nombreux. Certaines situations sont difficilement gérables étant donné la multiplicité des tutelles. L'exemple est cité du cadavre d'un mouton prisonnier des eaux d'un bassin. Les décideurs sont multiples (capitainerie du port, Chambre de Commerce et de l'Industrie, services de police, pompiers, services vétérinaires). En conséquence, le cadavre est abandonné.

Les agents de l'aire marine protégée du Parc Marin d'Iroise ont récemment transmis à la gendarmerie maritime et en temps réel des informations sur une pêche illégale. La question est posée à ESTRAN de savoir si une telle coopération est possible à propos de dépôts de déchets sur le littoral ou d'autres actions illégales. Il est répondu que les deux fonctions, agent assermenté et vigie du littoral, ne sont pas mélangées. Il y a eu des actions de signalement auprès des mairies à propos de dépôt de déchets qui n'ont pas été suivis d'effet.

Le schéma de référentiel de technicien du littoral présenté insiste sur la nécessité de formations adaptées. Dans le même temps il est précisé que pour les encadrants, des formations universitaires existent mais qu'il n'y a pas à ce jour assez de débouchés professionnels. Le référentiel tel qu'il est présenté par ESTRAN et commenté permet d'entrevoir le profil d'un métier nouveau à multiples facettes, toutes tournées vers la protection du littoral et, en amont, des eaux superficielles.

### **Présentation des actions de Nausicaa par Anne Vernier.**

Mme Vernier, représentant M. Vallette, directeur général de Nausicaa à Boulogne-sur-Mer qui s'excuse de son absence, présente d'une manière impromptue les actions menées par Nausicaa dans le domaine des macrodéchets. Elle insiste en particulier sur la synergie avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et l'association Rivages Propres qui a par mandat des collectivités locales la responsabilité de la collecte des déchets sur la Côte d'Opale. Mme Vernier rapporte qu'il y aurait selon Rivages Propres de moins en moins de déchets sur le littoral et constate que cette appréciation optimiste est contredite par l'opinion publique. Mme Vernier confirme que la plupart des familles de déchets ramassés sur le littoral aboutissent in fine dans un centre d'enfouissement technique. Elle précise que les gardes du Conservatoire du Littoral sont financés par le département du Pas-de-Calais, un métier qui est en convergence avec celui des associations comme ESTRAN ou Rivages Propres.

Nausicaa dans ses documents pédagogiques largement accessibles à tous publics et en particulier aux milieux scolaires insiste sur la migration des macrodéchets, les atteintes envers la biodiversité marine et la laisse de mer, le mot l'ordre étant de réduire aux sources les flux de ces déchets, y compris dans les bassins versants. Nausicaa sensibilise à la problématique macrodéchets à travers différents supports comme l'exposition Cap au Sud, le Kit Océan Mondial, le passeport citoyen de l'Océan. Dans un deuxième temps Mme Vernier a transmis par mail des éléments complémentaires repris en annexe<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> [http://www.robindesbois.org/macrodéchets/GT\\_DMA\\_CR4\\_Nausicaa.pdf](http://www.robindesbois.org/macrodéchets/GT_DMA_CR4_Nausicaa.pdf)

## **Le nettoyage raisonné des plages. Présentation de M. Geffroy – Conservatoire du Littoral/Rivages de France.**

La présentation de M. Geffroy est en lien de ce compte-rendu.<sup>7</sup>

Les plages sont en quelque sorte le terminus des déchets en milieux aquatiques.

La plage est un milieu vivant pour des oiseaux, des plantes, des invertébrés par exemple. 1m<sup>2</sup> de laisse de mer à Barneville-Carteret dans le Cotentin Ouest abrite environ 5000 invertébrés. Ce milieu naturel doit faire l'objet d'un nettoyage raisonné et adapté aux cycles de vie de la flore et de la faune. La laisse de mer naturelle dépose en haut de plages des algues et d'autres matériaux qui contribuent à la végétalisation des dunes embryonnaires et au développement des plantes pionnières. Les dunes embryonnaires sont un habitat annuel directement dépendant des algues déposées par la laisse de mer et enrichissent le sol en se dégradant. Ces algues constructives sont à différencier des algues vertes proliférantes. En ce sens, la laisse de mer contribue à freiner l'érosion du littoral. En Méditerranée, les banquettes de posidonies jouent les deux mêmes rôles de régulateur de l'érosion et d'habitat pour la biodiversité. Les chaînes alimentaires de la laisse de mer sont importantes côté terre et côté mer ; elles nourrissent aussi les poissons.

Ces dépôts naturels sont des pièges à macrodéchets. Ils font globalement l'objet d'un nettoyage systématique à la demande des élus relayant une demande pressante des usagers des plages et des acteurs du tourisme qui pensent qu'une belle plage est une plage où il n'y a que du sable. Pour la population saisonnière, la laisse de mer serait synonyme de saleté et d'odeurs. La circulaire du 14 mai 1974 impose aux maires de garantir la sécurité sanitaire des plages. Au sein du groupe il est rappelé que cette circulaire n'a pas de valeur juridique contraignante. Le cas des seringues et des éclats de verre est un des arguments poussant au nettoyage mécanique.

Les cribleuses mécaniques qui correspondent à un investissement important et dont se sont équipés massivement les communes littorales après les marées noires de l'*Erika* et du *Prestige* déstructurent la cohésion du sable, arrachent au milieu naturel des quantités importantes de sables et d'algues. Ces matériaux sont envoyés en décharge au coût d'environ 100 euros la tonne, voire enfouis en zone supra-littorale.

C'est pourquoi le Conservatoire du littoral développe un concept de nettoyage raisonné des plages. Il a publié en 2005 une plaquette et un CD rom d'information « Du propre et du sale » à destination des élus et initie depuis 2008 des études et des actions d'information et d'encadrement d'expériences pilotes en collaboration par exemple avec le Conseil Général de la Manche, pionnier dans ce domaine, et les communes du bassin versant de la baie de Bourgneuf. Le nettoyage raisonné doit être différencié selon la richesse écologique des plages. Dans les secteurs à fort potentiel, le nettoyage mécanique est déconseillé tandis qu'il est accepté dans les secteurs considérés comme à faible enjeu écologique. Ces secteurs à faible richesse écologique sont au cœur des stations balnéaires et sont les plus fréquentés par les usagers. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie précise qu'elle assujettit ses subventions à l'absence totale de nettoyage mécanique. Le Conservatoire du Littoral veille à regrouper le retour d'expérience, à consolider la démarche des élus, à sensibiliser les agents techniques. Il est souligné que l'engagement des communes pionnières n'est pas toujours suivi d'actions sur le terrain. Aucune des communes appliquant le nettoyage raisonné ne se retire du dispositif et les élus concernés n'ont pas eu de plaintes au sujet de l'état des plages. Il n'y a pas de baisse de la fréquentation. Certaines plantes menacées sont réapparues sur les secteurs préservés du ramassage mécanique. La commune d'Assérac en Loire Atlantique s'est associée à la démarche et pourrait à moyen terme emmener avec elle toutes les communes du syndicat Cap Atlantique.

En Gironde, malgré des subventions supérieures pour le nettoyage manuel, l'essentiel du littoral est soumis à un nettoyage mécanisé.

Sur le littoral des Landes, 106km sont nettoyés mécaniquement et 2 expériences pilote de nettoyage manuel regroupent chacune 1km de littoral depuis septembre 2008.

---

<sup>7</sup> [http://www.robindesbois.org/macrodechets/GT\\_DMA\\_CR4\\_Conservatoire\\_littoral.pdf](http://www.robindesbois.org/macrodechets/GT_DMA_CR4_Conservatoire_littoral.pdf)

Des actions de protection et de prévention du même type sont réalisées en Méditerranée à Hyères en particulier. Une action de ce type est également signalée à Six-Fours.

En ce qui concerne les opérations bénévoles de ramassage des déchets sur les plages, les opinions divergent parmi les élus entre ceux qui préconisent une sensibilisation des milieux scolaires et ceux qui estiment que ce n'est pas aux enfants de ramasser des déchets qu'ils n'ont pas produit.

La recherche de jurisprudence sur des litiges liés à la présence de la laisse de mer mêlée à des macrodéchets est en cours au sein du Conservatoire du Littoral. Au sein du groupe de travail, aucun litige n'a pu être signalé, contrairement au cas des algues vertes dans les Côtes d'Armor.

Le cas des échouages massifs d'algues est massivement rappelé et il est déploré que ces volumes et tonnages importants survenus entre autres occasions après les tempêtes fassent l'objet à la demande des élus d'un retrait du littoral suivi d'enfouissements plus ou moins réglementaires. Des participants évoquent la possibilité de remettre ces algues en mer ou de les utiliser à des fins agricoles de proximité.<sup>8</sup>

Il est dit que le même problème se pose avec les feuilles mortes des herbiers de posidonie et que la commune de Saint-Mandrier envisage de ne pas les ramasser.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie tout en encourageant l'ensemble de ces initiatives positives s'inquiète de leurs très lente mise en œuvre et propagation. A ce stade, la sensibilisation inter-élus paraît la plus efficace.

### **Point sur la problématique colis perdu en mer par M. Kerambrun du CEDRE.**

En introduction, le président du groupe cite quelques uns des derniers AVURNAV (Avis Urgent aux Navigateurs) émis par la Préfecture Maritime de la Manche et de la Mer du Nord concernant les déchets, comme deux fûts de 200l d'huile signalés à la dérive dans le Pas-de-Calais<sup>9</sup>.

La présentation de M. Kerambrun est disponible en lien<sup>10</sup>.

Le CEDRE ne considère pas jusqu'alors les conteneurs ou autres objets issus des navires comme des macrodéchets mais comme des épaves. Il est rappelé qu'au sens de ce groupe de travail, ces pertes de cargaisons font partis des macrodéchets et que c'est une des raisons pour lesquelles le CEDRE et Armateurs de France sont invités à participer au groupe. Il a été rappelé au cours de la présentation et dans les commentaires que les chargements dispersés depuis les épaves des conteneurs participent au flux de déchets qui arrivent sur les plages ou s'accumulent sur les fonds ou entre deux eaux.

Un colloque spécifique (LOSTCONT) s'est tenu récemment au CEDRE sur les pertes de colis.<sup>11</sup>

Les risques principaux sont des risques pour la navigation, pour les pêcheurs, pour l'environnement, les sauveteurs et le public. Le développement rapide des trafics conteneurisés engendre une perte proportionnelle concentrée autour des principaux axes de navigation. Les pertes sont estimées entre 2.000 et 15.000 conteneurs par an et ce chiffre pourrait être beaucoup plus élevé dans la mesure où toutes les pertes ne sont pas déclarées pour éviter les complications administratives liées aux avis de recherche. Des conteneurs perdus sont déclarés en « pertes et profits ». Les pertes sont souvent constatées plusieurs jours après l'évènement. Certains conteneurs peuvent flotter 3 mois avant de couler. En effet, un pourcentage notable (entre 10 et 15%) de conteneurs ne transporte pas ce que les chargeurs ont déclaré en poids ou en nature. L'identification du conteneur est impossible depuis des aéronefs. Les risques pour les personnels de sauvetage sont d'autant plus grands que la nature

<sup>8</sup> Voir dans ce sens « Etude qualitative et quantitative des lasses de mer de la pointe d'Agon au havre de Surville » SMEL mars 2001 sur [http://www.robindesbois.org/macrodéchets/GT\\_DMA-CR4\\_SMEL2001.pdf](http://www.robindesbois.org/macrodéchets/GT_DMA-CR4_SMEL2001.pdf)

<sup>9</sup> [http://www.robindesbois.org/macrodéchets/GT\\_DMA\\_CR4\\_AVURNAV.pdf](http://www.robindesbois.org/macrodéchets/GT_DMA_CR4_AVURNAV.pdf)

<sup>10</sup> [http://www.robindesbois.org/macrodéchets/GT\\_DMA\\_CR4\\_conteneurs\\_Cedre.pdf](http://www.robindesbois.org/macrodéchets/GT_DMA_CR4_conteneurs_Cedre.pdf)

<sup>11</sup> <http://www.cedre.fr/lostcont>



exacte des chargements est mal connue ; au cas où le risque toxique fait l'objet d'un signalement sur le conteneur, seule la catégorie de danger est mentionnée. Certains accidents comme celui du *MV APL China* (400 conteneurs perdus) ont mobilisé l'attention des professionnels et des pouvoirs publics. Il est rappelé que la perte de 80 conteneurs depuis le *Sherbro* en 1993 dans la Mer de la Manche et l'arrivée concomitante de détonateurs sur le littoral atlantique ont aussi contribué à faire connaître le problème et ses conséquences économiques puisque toutes formes de pêche à pieds y compris professionnelles ont été suspendues pendant plusieurs semaines.

Un certain nombre de mesures techniques ou organisationnelles comme le retrait des systèmes d'assemblage automatique (twistlock) des conteneurs, la vérification de la solidité des conteneurs, l'information des officiers, la réaffirmation de l'autorité du commandant, font partie du protocole d'amélioration de la gestion des conteneurs préconisé par l'armateur CMA-CGM<sup>12</sup>. L'observation de la circulaire MSC 1228<sup>13</sup> contribuerait à l'amélioration de la situation. La faiblesse de la structure des conteneurs de base est un facteur aggravant. [Il est rappelé que la convention internationale sur les conteneurs de 1972 de l'Organisation Maritime Internationale aborde ce problème et que selon le compte-rendu de la 2<sup>ème</sup> réunion, 80 pays l'ont signé.]

Des prévisions de dérive de conteneurs sont systématiquement réalisées dans la majorité des pays européens et des dispositifs de marquage de conteneurs perdus sont expérimentés en Espagne et en France notamment, pour faciliter le suivi de ces derniers en mer.

Quand les conteneurs ou les cargaisons de conteneurs arrivent sur les rivages, l'attribution des responsabilités provoque des complications financières pour les communes. Si la marchandise est dangereuse, c'est l'armateur qui est responsable, à condition qu'il soit identifié. Les services de l'Etat doivent prendre en charge financière la récupération, le stockage et l'élimination des cargaisons non dangereuses. Dans le cas du *MSC Napoli* évoqué et illustré par le CEDRE, les assurances de l'armateur ont couvert les frais liés à la récupération des conteneurs.

Le guide opérationnel du CEDRE « Conteneurs et colis perdus en mer » est disponible sur internet.<sup>14</sup>

### **Organisations contactées par Robin des Bois dans le cadre du groupe de travail**

Le président fait circuler un tableau de synthèse non exhaustif des organisations travaillant sur les macrodéchets contactées par Robin des Bois. 61 organismes ont été destinataires de demande d'informations sur le dispositif réglementaire et informatif en vigueur dans leur pays et sur leurs perspectives. 11 réponses ont été reçues. Le tableau indique également quelques uns des sites internet utiles<sup>15</sup>.

-----

### **Prochaines réunions :**

**- 9 avril 2009 de 13h30 à 17h30**

**- 20 avril 2009 de 13h30 à 17h30**

---

<sup>12</sup> [http://www.cedre.fr/lostcont/fr/workshop/LC\\_M\\_CMA-CGM.pdf](http://www.cedre.fr/lostcont/fr/workshop/LC_M_CMA-CGM.pdf)

<sup>13</sup> [http://www.imo.org/includes/blastDataOnly.asp/data\\_id%3D17414/1228.pdf](http://www.imo.org/includes/blastDataOnly.asp/data_id%3D17414/1228.pdf)

<sup>14</sup> <http://www.cedre.fr/fr/publication/guides/conteneur-colis.pdf>

<sup>15</sup> [http://www.robindesbois.org/macrodéchets/GT\\_DMA\\_CR4\\_contacts\\_rdb.pdf](http://www.robindesbois.org/macrodéchets/GT_DMA_CR4_contacts_rdb.pdf)